



Le quorum étant atteint, M. EPLE-DELCROIX, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h05 en présence de 12 membres.

M. EPLE-DELCROIX, proviseur, préside la séance et le secrétariat est assuré par M. GUINGOUAIN, principal adjoint.

1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1. Approbation du procès-verbal du CA du 22/11/2022

Les membres du Conseil d'administration ont reçu le document suite à la séance du conseil d'administration indiquée ci-dessus et en ont pris connaissance.

L'approbation de ce procès-verbal est soumise au vote.

Votants	: 12
Pour	: 12
Contre	: 0
Abstentions	: 0

1.2. Ordre du jour

Le chef d'établissement présente aux membres du CA l'ordre du jour.

2 – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

2.1 Répartition de la DGH

➤ M. EPLE-DELCROIX, proviseur, présente la dotation globale horaire reçue par le rectorat. En 2022, cette dotation s'élevait à : 495 heures avec une répartition de 454 HP (Heures Poste) et 41 HSA (Heures Supplémentaire Année).

La dotation reçue à ce jour pour 2023 est de **495 heures** avec la répartition : **453 HP et 42 HSA**.

Le conseil pédagogique a été réuni le 24 janvier 2023 pour arrêter les choix de l'établissement pour la répartition de cette DGH. Cette répartition (entre HP et HSA) prend appui sur les volumes horaires précisés dans les textes officiels.

Les nouveautés, en date du mois de janvier avec l'annonce du ministre de l'Éducation Nationale M. NDIAYE, consistent en l'apparition d'une heure hebdomadaire d'« Accompagnement » en classe de 6^{ème} et la suppression de la Technologie en 6^{ème}. Cette heure d'« Accompagnement » se fera soit en Mathématiques soit en Français. Elle pourra se faire par groupes de niveaux qui seraient alors mis en parallèles. En outre, cette heure sera créée en compensation de l'heure de Technologie qui sera supprimée en classe de 6^{ème} à compter de la rentrée 2023.

En ce qui concerne l'établissement, M. EPLE-DELCROIX présente le tableau de répartition et explique les choix opérés. Le choix qui avait été fait l'année précédente était de consacrer 1,5 heure hebdomadaire en Technologie et en Science et Vie de la Terre ainsi que 1h en Physique. Le choix retenu pour cette prochaine année est désormais de 1,5 heure hebdomadaire en Sciences et Vie de la Terre et Physique et donc 1h pour l'« Accompagnement ».

Pour les autres choix de l'établissement, ils restent les mêmes que les années précédentes, à savoir :

- Dédoublings sur 1h hebdomadaire en Français et en Mathématiques pour les classes de 6^{ème}.
- « Triplettes » : 2 classes 3 groupes en 4^{ème} pour les cours de Physique et de S.V.T.
- Dispositif « Savoir nager » en classe de 6^{ème}.

- Intervention des représentants des enseignants : cf. Annexe 1 jointe
- Intervention de M. JARIGE, professeur de Technologie et représentant des enseignants : cf. Annexe 2 jointe.

- Réponse de M. EPLE-DELCROIX : Le ministère annonce qu'il devrait y avoir la parution du texte officiel actant ces modifications aux alentours du 15 mars et que le Conseil Supérieur des Programmes a été saisi et devrait publier les nouveaux programmes de Technologie pour le cycle 4 aux alentours du 15 juin.
En ce qui concerne les Professeurs des Écoles qui pourraient intervenir pour assurer l'« Accompagnement » auprès des élèves de 6^{ème}, leur rémunération ne se ferait pas sur le budget de l'établissement mais grâce aux moyens alloués dans le cadre du « Pacte ».

- M. JARIGE exprime son inquiétude quant au recrutement de nouveaux élèves pour le FabLab. En effet, M. JARIGE assurait la promotion de cette association auprès des nouveaux élèves de ses classes de 6^{ème} et il ne pourra plus le faire à partir de la rentrée prochaine.

<u>Votants</u>	: 12
Pour	: 5
Contre	: 6
Abstentions	: 1

2.2 Devoirs faits

- M. GUINGOUAIN présente le bilan à ce jour du dispositif Devoirs Faits.
 - Sur les 350 heures demandées au rectorat pour faire fonctionner le dispositif tel qu'il avait été initialement envisagé, seules 175 heures ont été allouées. Il a donc été nécessaire d'adapter le dispositif. Cela a eu pour conséquence :
 - Augmentation considérable du nombre d'élèves par créneau (jusqu'à 18 élèves sur un même créneau).
 - Diminution du nombre de créneaux proposés.
 - Augmentation de la mixité de public (élèves de différents niveaux sur le même créneau).
 - Les enseignants intervenant sur les créneaux très chargés (les lundis, mardis et jeudis soir principalement) rencontrent des difficultés pour assurer convenablement leurs missions.
 - Les parents remontent également les difficultés rencontrées par les élèves : trop de bruit, difficultés à se concentrer et à travailler, enseignant qui ne peut apporter toute l'aide demandée ...
 - Au 20 février, sur les 175 heures allouées, 84 heures ont été utilisées soit 48 % du total. Il reste donc 91 heures pour finir l'année. Le dispositif a été dimensionné pour fonctionner jusque mi-mai environ.
 - La décision a été prise de sortir du dispositif les élèves qui n'adhèrent pas au dispositif (qui ne fournissent pas de travail, adoptent une attitude désinvolte ou un comportement perturbateur).

- Intervention des enseignants : Quid du futur nouveau dispositif annoncé par le ministère pour les classes de 6^{ème} (« Chaque élève de 6^{ème} aura le droit à un minimum de 1 heure de Devoirs faits par semaine. ») ? Comment vont s'organiser ces heures alors que nous n'avons déjà pas assez d'heures pour tous les élèves de l'établissement ? Quels vont être les effectifs des groupes ? Sur quelles bases vont être constitués les groupes ?

- Réponse de M. GUINGOUAIN : Toutes ces questions ont été remontées au rectorat qui n'apporte pas de réponse pour l'instant.

3 – VIE MATERIELLE ET FINANCIERE

3.1 Contrats et conventions

19h30 : Départ de Rayan MOUIRY

Il n'y a pas de contrat ou convention à voter pour le collège.

3.2 Admission en non-valeur

M. CHAIGNE présente la situation pour 2 familles sur l'exercice 2021-2022 pour une admission en non-valeur pour un total de 515 € et 49 Cts.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

3.3 Voyage à Paris

M. CHAIGNE présente le projet de Voyage à Paris porté par Mme HOUCK.
Le voyage aurait lieu les 26 et 27 mai 2023. Il concerne 25 élèves de 3èmes et 3 accompagnateurs.
En ce qui concerne le budget :

Dépenses :

- Transport en train 2520 €
- Hébergement (en auberge de jeunesse) pour 1 nuit avec panier repas fourni : 2040 €
- Régie : 564 €
- Sortie pédagogique : 40 €
- Sortie Opéra : financement Pass-Culture
- Total : 5164 €

Recettes :

- Participation des familles : 180 € (x25)
- Participation de l'établissement (part accompagnateurs) : 664 €

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

4 – QUESTIONS DIVERSES

4.1 Journée portes ouvertes

Les journées portes ouvertes auront lieu le 4 mars 2023 sur toute la journée. Elles font suite à la journée d'accueil des élèves de CM2 des écoles du secteur qui s'est tenue le 2 février 2023.

Une information sera faite, dès demain (21 février), aux élèves des différentes classes du collège pour jouer le rôle d' « ambassadeur » de l'établissement lors de cette journée portes ouvertes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

L'Ordonnateur,
Fabien EPLE-DELCROIX



La secrétaire de séance,
Thibault GUINGOUAIN

